
Adresse des citoyens composant le 4e bataillon du Var, contre la conduite infâme des habitants de Toulon, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens composant le 4e bataillon du Var, contre la conduite infâme des habitants de Toulon, lors de la séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 351;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38540_t1_0351_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Paris, ce 21 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Le procureur général syndic du département du Calvados vient de me donner avis qu'il a été procédé à la vente des biens fonds qui appartenaient à l'émigré Williamson; qu'elle s'est élevée à la somme de 580,000 livres, quoique d'après l'estimation ces biens eussent été seulement évalués à 462,573 livres et qu'elle eut lieu aux cris répétés de : *Vive la nation ! vive la Montagne !* »

« Ce renseignement, qui prouve que dans le département du Calvados on ne croit pas plus aux revenants que dans tout le reste de la République, m'a paru susceptible d'être présenté à la Convention nationale. Je te prie de le mettre sous ses yeux.

PARÉ. »

Les administrateurs du district de Fontenay-le-Peuple font passer le procès-verbal du brûlement des titres féodaux qui ont été déposés dans leurs archives.

Insertion au « Bulletin » (1).

Procès-verbal (2).

Les administrateurs du district de Fontenay-le-Peuple, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Fontenay-le-Peuple, 28 brumaire de l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen,

« Nous te faisons passer copie du procès-verbal de brûlement des titres féodaux déposés à nos archives.

« BOUTEVILLE, président; DURAND, secrétaire. »

Aujourd'hui samedi, dix-neuf brumaire, l'an second de la République française, une et indivisible, neuf heures du matin. Nous, administrateurs composant le conseil général du district de Fontenay-le-Peuple, avons, en exécution de l'article 8 de la loi du 17 juillet dernier, et après affiches préalables, procédé, sur la place de la Révolution et auprès de l'arbre de la liberté, au brûlement des titres féodaux relatifs aux domaines nationaux déposés à nos archives, en présence d'une très grande quantité de citoyens et aux cris répétés de : *Vive la République !*

Fait les jour et au que dessus, sur les quatre heures du soir.

Signé : BOUTEVILLE, président, et DURAND, secrétaire.

Pour copie conforme :

DURAND, secrétaire.

Les citoyens composant le 4^e bataillon du Var, au camp des Montagnards, expriment, dans une adresse énergique, l'horreur que leur a inspirée la conduite infâme des habitants de Toulon. « Plusieurs de nous, disent-ils, ont eu le malheur de naître dans cette ville exécrable, et presque tous dans son district. Quelques-uns y ont des propriétés, et même leur fortune; mais ayant fait depuis longtemps, en faveur de la patrie, le sacrifice de notre vie, il ne nous reste plus qu'un vœu à exprimer, c'est de nous unir avec tous les bons républicains sans-culottes. Vengeance contre cette ville rebelle ! vivent la République et la Montagne ! »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse du 4^e bataillon du Var (2).

« Citoyens représentants,

« Le 4^e bataillon du Var qui, du camp d'Heungue, vous a fait connaître les transports de sa joie en acceptant la sainte constitution de la République, vous annonce aujourd'hui du camp des Montagnards l'horreur que lui inspire la conduite infâme des habitants de Toulon, ville exécrable, où quelques-uns de nous ont eu le malheur de naître, et presque tous dans son district. Mais non, ce n'est point le peuple qui a pu se couvrir d'un tel opprobre; c'est un reste de cette aristocratie échappée à nos coups, joints à des scélérats faux patriotes plus à craindre que le serpent que nous réchauffons dans notre sein. Ces êtres vils, avides de l'or de Pitt et d'infamie, ont livré la plus belle, la plus redoutable place forte de la République; ils ont cru avoir tout fait pour les tyrans; mais qu'ils pensent, les lâches, qu'ils auraient été brûlés par le feu du ciel, s'ils n'allaient l'être bientôt par celui de Garrau.

Représentants, plusieurs de nous ont des propriétés et même leur fortune dans cette ville; mais ayant fait depuis longtemps pour la patrie le sacrifice de notre vie, il n'en reste plus à faire, et nous nous cerions, avec tous les bons républicains sans-culottes : « Vengeance contre cette ville rebelle ! Vivent la République et la Montagne ! ».

A Bouillon, le 9^e jour de la 3^e décade de brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible.

(Suivent 32 signatures.)

Garraud (Garrau), représentant du peuple à l'armée des Pyrénées-Occidentales, écrit, le 12 de ce mois, qu'il vient d'apprendre qu'on a trouvé dans les papiers du traître Lydon (Lidon) un passeport signé Garreau; il déclare qu'il n'a jamais signé un pareil écrit. « S'il existe, dit-il, c'est un faux que ce scélérat a commis. »

Insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 136.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 824.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 136.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 840.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 136.